

Un nouveau modèle de gouvernance pour la SCPH : Définir une orientation pour l'avenir

par Janice Munroe

Le monde a considérablement changé depuis que la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) a vu le jour il y a 64 ans. Par exemple, lorsque les gens voulaient trouver leur chemin, ils utilisaient une carte et s'aidaient ou non d'une boussole. Aujourd'hui, au 21^e siècle, nous utilisons plutôt un système mondial de localisation (*Global Positioning System* [GPS]). Pour la SCPH, notre GPS est une série de politiques et normes de gouvernance (*Governance Policy and Standards*).

Vous avez peut-être appris que le Comité du règlement intérieur de la SCPH vient de terminer une révision approfondie du règlement intérieur de la Société. L'ébauche de ce règlement revu a nécessité quelques ajustements supplémentaires pour l'harmoniser aux exigences de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif récemment promulguée, avant qu'elle ne soit révisée par notre conseiller juridique. Nous nous sommes alors rendu compte que notre GPS était « mal réglé », car notre modèle de gouvernance actuel — notre façon de conduire nos affaires — fait potentiellement courir à notre Société et à nos membres qui occupent des fonctions bénévoles des risques financiers et légaux. Heureusement, la SCPH n'a pas heurté d'écueils majeurs avec notre modèle actuel. Mais le risque est bien réel et la SCPH n'agirait pas de façon responsable si elle n'actualisait pas son modèle de gouvernance.

Pour veiller à ce que les bénévoles de la SCPH et la Société dans son ensemble soient adéquatement protégés de tout risque financier et légal, nous devons adopter un modèle de gouvernance reconnu et éprouvé à ces égards. Lors de réunions tenues dans le cadre des séances éducatives d'été en août dernier, le conseil de la SCPH a examiné minutieusement plusieurs modèles de gouvernance établis. Le conseil a finalement opté pour un modèle de gouvernance qui permettra aux sections de conserver le maximum d'autonomie possible, tout en traçant des lignes claires et non équivoques quant à l'obligation de rendre compte.

Du point de vue des membres, il n'y aura aucun changement dans les communications que vous recevrez, la prestation des programmes éducatifs ou encore le paiement des droits d'adhésion.

En revanche, il y aura des changements plus importants pour les sections, particulièrement au chapitre de la gestion des finances. Actuellement, chaque section gère ses propres entrées et sorties d'argent à partir de son compte de banque individuel. Avec le nouveau modèle de gouvernance, des liens financiers plus étroits seront établis entre les sections et le bureau national. Cela signifie que les membres des sections qui signent des contrats dans le cadre de la planification d'activités éducatives « au nom de la SCPH » ne seront plus potentiellement exposés à des poursuites.

Au cours des années, la SCPH s'est développée grâce à la participation, à l'engagement et aux généreuses contributions de ses membres. Nous devons cependant prendre les mesures nécessaires pour nous assurer que les membres de la SCPH et la Société agissent de façon responsable, conformément aux lois canadiennes et aux principes comptables généralement reconnus. Le nouveau modèle de gouvernance offrira aux membres et à l'ensemble de la Société une protection importante contre les risques personnels financiers et juridiques.

Les délégués des sections feront maintenant connaître les détails et les raisons de l'adoption de ce nouveau modèle à leurs membres respectifs. La version provisoire du règlement intérieur sera révisée à la lumière du nouveau modèle de gouvernance et sera par la suite soumise à l'approbation du conseil en mars 2012 et à l'adoption par les membres à l'assemblée générale annuelle de la SCPH en août 2012, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), siège de la Conférence de Charlottetown sur la Confédération canadienne qui s'est tenue en septembre 1864.

Il est très important que le « GPS » de la SCPH soit bien réglé afin de nous faire prendre en toute sécurité le bon chemin vers l'avenir!

[Traduction par l'éditeur]

Janice Munroe, B. Sc. Pharm., est présidente et agente de liaison interne de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux.